



[www.environnement93.fr](http://www.environnement93.fr)

## UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée  
Membre de France Nature Environnement Ile de France  
Affiliée à France Nature Environnement

### SYCTOM/Romainville – Scénario-2 Séchage

Cette solution envisagée pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OMR) est présentée comme une optimisation du transfert par voie fluviale des produits séchés et la constitution d'un stock tampon **pour une partie du flux**. Pour le SYCTOM ce ne serait pas une solution de traitement des OMR sur site mais d'une **solution de préparation** visant notamment à optimiser la dimension « logistique ».

Le séchage des OMR consiste à **réduire la quantité d'eau contenue** dans les déchets ce qui présente les intérêts suivants :

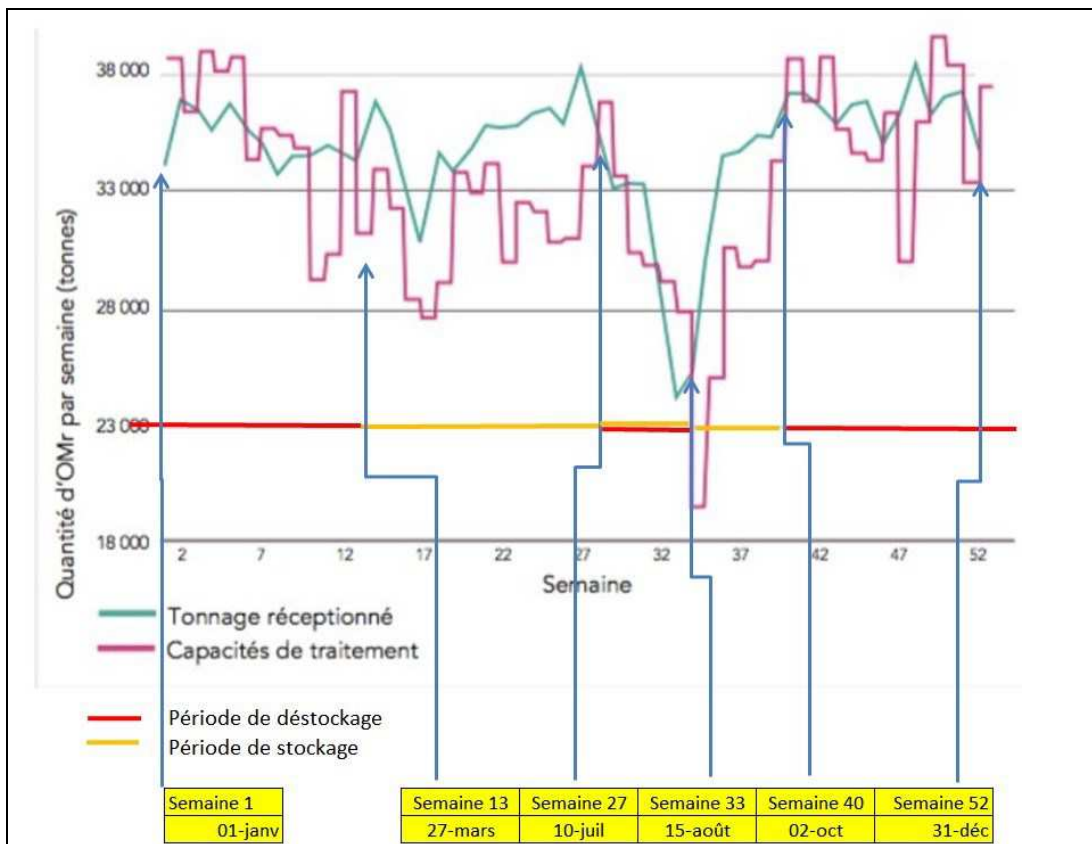
- **Réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter** dans les unités de valorisation énergétique (optimisation du transport et de la valorisation énergétique du flux de déchets séchés (moins d'eau introduite dans les fours d'incinération)) ;
- **Possibilité de constituer un stock tampon** sans nuisance pendant une durée limitée sur site ;
- **Garantie d'un transport sans nuisance** (maîtrise des odeurs et suppression des jus).

Par comparaison avec la solution n°1 où les flux sortants s'élèvent à 350 000 tonnes par an d'OMR non séchées (soit environ 1 250 barges par an), les flux sortants dans le cadre de la solution n°2 s'élèvent à environ 275 000 tonnes par an (soit environ 835 barges par an), soit 1/3 de barges en moins sur une année.

La justification de ce scénario ne peut reposer cependant uniquement sur la diminution du poids d'OMR à transporter. La pénurie de combustible en hiver (nécessité d'alimenter les réseaux de chaleur) compensée par le stockage des « balles » d'OMR séchées en est la justification principale.

# 1. La stratégie de stockage.

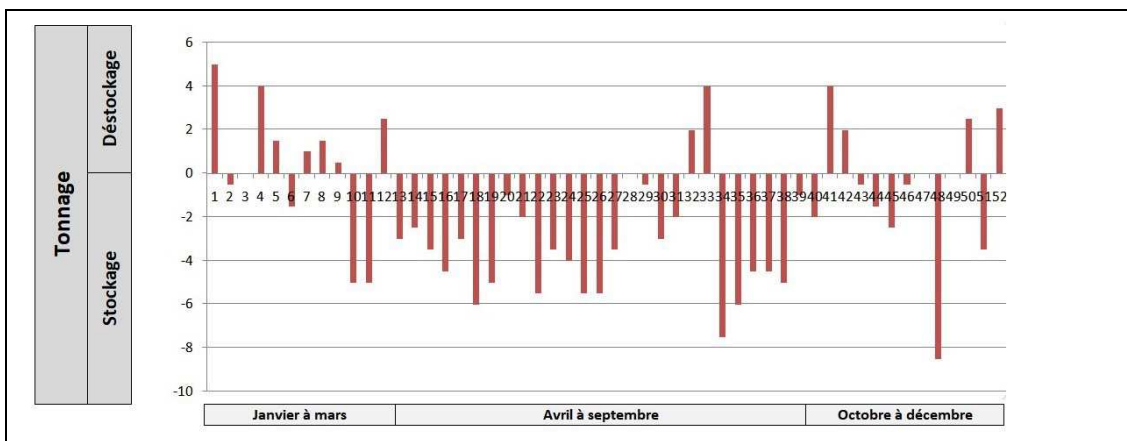
D'après le schéma du SYCTOM on identifie clairement des périodes de stockage et de déstockage avec quelques épiphénomènes (semaines 34 et 47).



Après analyse de ces graphiques il apparait que la capacité de stockage de 10 000 tonnes proposée par le SYCTOM à Romainville n'est pas suffisante pour couvrir la période de pénurie hivernale.

Grossièrement, de la semaine 13 à la semaine 40 ce sont 60 à 80 000 tonnes qui seraient stockées pour ne pas terminer en enfouissement et être consommées à partir d'octobre/novembre, début de la période de pénurie.

Pour le reste il peut y avoir stockage/déstockage et consommation du stock de novembre à mars.



Par ailleurs ne sont pas résolus les risques de « fermentation » des balles qui sont loin d'être totalement séchées (Odeurs/ incendie), ni la pertinence/capacité du séchage « naturel » quand en 2030 la collecte sélective des biodéchets aura diminué de 1/3 la quantité de matière fermentescible dans nos poubelles et aura donc une importance primordiale sur ce processus « naturel »

## 2. L'exemplarité des sites proposés

Les exemples qui nous été proposés, en particulier le focus sur Frog Island, ne sont pas du tout dans la logique de Romainville, et montrent plutôt une production d'OMR séchées sorties des sites au fil de l'eau. En Angleterre il y a même exportation de ces balles (4 M tonnes, vers Allemagne, Pays-Bas, Pays Baltes), ce qui est largement contradictoire avec tous les discours qui veulent nous démontrer que chacun doit traiter ses déchets au plus près.

<p>Héraklion, Espagne, Italie : usines installées en dehors des agglomérations....pour de bonnes raisons</p>	<p>Frog Island : un environnement industriel.  <b>Les risques liés à ce type de traitement n'ont pas été présentés alors que cette usine a été détruite par un incendie le 5 août 2014.</b></p>

## 3. Les questions/incertitudes.

Les quantités évoquées/estimées dans la démonstration du SYCTOM ne permettent pas une vision réelle de ce qui devrait se passer sur Romainville et nuisent ainsi largement à la validation de la solution choisie.

Le volume d'OMR à traiter serait  $\pm$  de 1 ;802 M tonnes pour une capacité d'incinération de  $\pm$  de 1 ;710 M tonnes. Ces données sont à comparer aux statistiques publiées dans le rapport d'activité 2015 du SYCTOM ; Ces quantités ignorent les quantités incinérées issues des refus de tri, de même que les capacités proposées par l'ensemble des partenaires du SYCTOM qui ont mis à disposition près de 140 000 tonnes de capacité d'incinération en 2015.

Les exercices de simulation présentés ici sont donc en large partie défailants.

**L'investissement supplémentaire de 40 M€ du scénario 2 par rapport au scénario 1, agrémenté d'un coût de fonctionnement non évalué dans le cadre de cette étude, paraît largement disproportionné pour :**

- \* un apport très aléatoire à l'amélioration du traitement des déchets**
- \* une performance nulle en valorisation matière et prévention**